

ATTESTATION DE REUSSITE

M – Mlle..... Né(e) le

a subi avec succès les épreuves du test d'aisance aquatique * :

- Effectuer un saut dans l'eau ;
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes ;
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes ;
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres ;
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou objet flottant ;

Sous la surveillance de M - Mme.....

Titulaire du diplôme suivant : BEESAN / MNS /BNSSA

N° obtenu le à

Signature du BEESAN / MNS / BNSSA
(+ tampon de l'établissement)

Fait à la piscine de
Le

** Dans le cadre de la réglementation des accueils collectifs de mineurs, ce test prévu à l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles, pour objet de vérifier l'aisance aquatique d'un mineur.*